

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 12 mai 2022

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour :

Formation plénière :

1. Validation du PV de la CR du 7 avril
2. PSE3 SAPS
3. Perspectives Recherche pour le nouveau contrat
4. Soutien à l'Ukraine

Formation restreinte :

1. Demande d'Eméritat : Marie-Bernadette Dufourcet (ARTES)

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit (représentée par P. Antolin), P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, M.-C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, N. Labarre, M.-C. Lipani, P. Meyzie (représenté par M.-C. Lipani), P. Beaucé, M. Bertrand, C. Brun, E. Jean-Courret, Eri Suzuki, A. Ventura (représenté par Eri Suzuki), S. Barbeyron, R. Delerue, E. Kajfasz

Pour la direction de la recherche :

K. Abado, V. Bielenda, A. Bienvenu, P. Navarro, S. Syllac

1. Validation du PV de la CR du 7 avril : le PV est voté à l'unanimité

2. PSE 3 : SAPS

Six dossiers ont été déposés pour cet appel. La CR disposait de 10 580 euros à attribuer (les 9000 de l'appel SAPS et 1 580 euros non attribués lors de l'appel PSE 2). Le total des demandes s'élève à 9 000 euros. Tous les rapports proposent que la somme demandée soit octroyée, même si certains émettent des réserves – soit quant à la nature véritablement SAPS du projet, soit quant aux budgets, parfois jugés insuffisamment explicite. La CR examine les dossiers un par un.

Denis Laborde, La transfiguration musicienne des déchets, Festival Haizebegi. (Passages). Ce projet est évalué A par les deux rapporteurs, qui soulignent pourtant à la fois que la présentation du budget global ne rend pas très précise la contribution d'UBM et que seule une UMR est impliquée. Pour autant, l'imbrication dense du festival dans le tissu associatif et institutionnel rend le projet très intéressant et tout à fait éligible. La CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés.

Un débat s'engage sur la constitution des budgets pour ces AAP : B. Collignon souligne qu'il est parfois un peu artificiel de flécher précisément ce qui relève de la PSE UBM dans un très gros budget total – tant que la dimension scientifique est clairement établie, on devrait être souple sur ces imprécisions budgétaires, dans une certaine mesure. N. Jaëck est tout à fait d'accord avec cette analyse et précise que néanmoins, on

continuera de demander aux porteurs de présenter un budget aussi sincère que possible. E. Guilhamon précise que 1 500 euros de subvention, ce n'est, de toutes façons, pas cher payé pour que le logo d'UBM figure sur l'organisation d'un festival si prestigieux.

Pascal Tozzi, ForTrEco. (Passages). Ce projet est évalué A par les deux rapporteurs, malgré l'absence de dimension pluridisciplinaire et d'internationalisation, et malgré le fait qu'une seule unité soit impliquée. Il s'agit d'un projet de formation des formateurs en matière de transition écologique, qui s'inscrit donc impeccablement dans l'appel SAPS, en collaboration avec des partenaires divers de la société civile. La CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés.

David Pucheu, HYPERHUM@IN. (MICA). Ce projet, soucieux de mettre en place des outils innovants d'accès au savoir, cherche à établir, dans une démarche de science ouverte, une archive numérique des récits et images des imaginaires du post-humain. Il est évalué A par les deux rapporteurs, qui soulignent pourtant tous les deux l'absence de calendrier, le peu d'information sur le budget, le lieu de l'organisation, les détails scientifiques, et le fait qu'une seule unité soit impliquée. La CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés.

Alexis Gorgues, Blessures de guerre : la matérialité des conflits contemporains et de leur mémoire. (Ausonius). Ce projet est évalué A par les deux rapporteurs, l'enthousiasme est grand et on ne fait état d'aucune réserve. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans les futures commémorations des 80 ans du débarquement en Normandie, et qui porte sur le site de Brécourt et sur les traces de la matérialité du combat. Les actions de valorisation et le dialogue Science-Société est impeccablement démontré, et la CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés.

Francis Tassaux, Entre Lot et Sèvres, routes, voies fluviales et habitat (IIème s. av. J-C- XVIIIème s. ap. J-C). (Ausonius). Ce projet est évalué A par les deux rapporteurs. N. Jaëck souligne, pour des raisons d'équité d'évaluation, qu'il s'agit d'une journée d'étude ouverte au public (contrairement au projet porté par J. Casenave, les rapporteurs ne soulignent pas la faible dimension SAPS). La CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés pour ce projet qui s'inscrit dans une solide tradition UBM d'étude des réseaux de communication.

Jean Casenave, Projection-débat autour du film de Thomas Lacoste, L'hypothèse démocratique. (IKER). Ce projet est évalué A par un rapporteur, et B par un autre, qui proposent néanmoins tous les deux l'octroi de la somme demandée. Ils soulignent le fait qu'une seule unité soit impliquée, que la projection du film ait lieu dans l'enceinte de l'université, qu'il n'y ait pas de projet de valorisation à long terme, tout en insistant sur la présence du réalisateur et la perspective d'échanges dynamiques entre la science et la société civile. C. Brun rajoute que c'est surtout le fait que le film soit projeté dans l'enceinte de l'université, sans les partenaires des cinémas, qui est dommage – C. Gonzales suggère que l'on propose à J. Casenave d'associer le Jean Eustache, avec qui il est très facile d'organiser des manifestations assez rapidement. La CR vote à l'unanimité l'octroi des 1 500 euros demandés.

C. Brun suggère, en conséquence de cette discussion, que l'on dégage un budget, peut-être sur cet appel SAPS, pour mettre en place une formation des collègues en médiation des sciences. Certains collègues travaillent sur la médiation des sciences, un MASTER également, et on a donc les ressources en interne pour proposer cette formation aux collègues, formation qui existe déjà à l'École Doctorale. N. Jaëck trouve que c'est une excellente idée, et elle va la proposer à S. Butin, qui s'occupe des formations à l'université – il en existe peu pour la Recherche, et il serait bien de les développer. S. Butin pourrait être conviée à une CR/CDUR pour évoquer le type de formations dont les EC souhaiteraient bénéficier.

La CR a donc attribué 9 000 euros. Pour l'excédent, 1 580 euros, N. Jaëck propose qu'on les octroie à Archéosciences Bordeaux : une incompréhension datant de 2019 entre la DR et Archéovision a fait que la PSE attribuée en 2019 pour un projet région n'a jamais été versée, et met le porteur (S. Dubernet) en difficulté par rapport à la Région. La CR vote unanimement pour – même si B. Collignon souligne que c'est « à charge de revanche », qu'en cas de besoin et si elle est excédentaire, Archéosciences Bordeaux pourra se souvenir de ce geste.

C'est l'occasion également d'évoquer un point soulevé en amont de la CR par N. Labarre.

Dans les projets Région qui courent sur trois ans, la quasi-totalité des financements est disponible pour le projet dans son ensemble, indépendamment de l'année. Ainsi, l'argent de la Région est reportable d'une année sur l'autre, celui des partenaires extérieurs également, ce qui paraît logique, puisque les dépenses non-effectuées dans une année donnée restent le plus souvent à faire l'année suivante. En revanche, les contributions internes à l'UBM sont soumises à la règle de l'expiration en fin d'année civile (règle d'annualité budgétaire de la comptabilité publique (GBCP)). Si l'unité verse de l'argent pour 2022 et qu'on ne parvient pas à le dépenser, il est perdu pour le projet et reversé au pot commun, mais cette perte affecte aussi l'assiette générale du projet et diminue d'autant la contribution finale de la Région. Pour la lisibilité et la fluidité des budgets de ces projets Région, qui sont de toute façon établis de façon pluriannuelle, il semblerait logique que les contributions UBM soient soumises aux mêmes règles que celles des partenaires : une fois l'argent versé au projet, il appartient à celui-ci jusqu'au bout, sans couperet annuel imposant une double comptabilité. Audrey Martin-Lagaillarde, consultée à ce sujet, confirme qu'à UBM, l'octroi des fonds est annuel, mais qu'il est possible de faire une demande de report. K. Abado précise que cette demande est soumise à un arbitrage et n'implique pas un report automatique : il faut donc que ça reste exceptionnel et que ça soit restreint aux projets Région.

Pour ces projets Région, on pourrait, à la fin de chaque année, demander le report des fonds non engagés, pour se mettre en conformité avec la nature du budget. N. Jaëck va soumettre cette demande à la DAF, et peut-être lui demander d'assister à une CR (B. Collignon propose la bonne idée d'associer également la CDUR) pour qu'il lui soit fait part des contraintes spécifiques du financement de la recherche, et des choses qui bloquent, pour voir si l'on peut trouver des solutions. E. Jean-Courret se réjouit de cette possibilité, mais déplore que la DAF, pourtant sollicitée pour le projet « Atlas », n'ait jamais répondu. V. Biélenda répond que de son côté, la collaboration avec la DAF est pourtant très fluide, et organisée autour de réunions tous les 6 mois qui font que la DAF est impliquée dès le début de tous les projets.

C. Brun soulève un autre point : celui du co-financement de 50% demandé par la Région pour les post-doc, dans le cadre de projets Région. Ces cofinancements sont très difficiles à obtenir, les donateurs potentiels très difficiles à trouver, et il serait donc intéressant de demander à la Région d'assouplir leurs critères pour le cas des post-doc – les établissements ont déjà fait de gros efforts en prenant en charge, la plupart du temps, la moitié des contrats doctoraux sur projets Région. N. Jaëck répond que justement, elle rencontre Carole Doucet, la nouvelle directrice de la Recherche à la Région, très prochainement, et qu'elle lui fera part de cette demande : les post-doc sont assurément un point plutôt vide de notre organisation de la recherche, et il serait important de les développer.

3. Perspectives Recherche pour le nouveau contrat

N. Jaëck présente les perspectives Recherche pour la seconde moitié de son mandat, afin que la CR puisse à la fois être informée et faire des propositions. Les lignes de progression définies sont les suivantes :

- Soutenir financièrement la recherche
- Soutenir les jeunes chercheurs
- Construire la place de la recherche dans la campagne d'emploi
- Restructurer le paysage de l'Édition
- Développer les partenariats scientifiques et les relations « sciences avec et pour la société »
- Articuler dès la L1 la formation et la recherche
- Mieux faire connaître la recherche au sein de l'université

N. Jaëck présente chacun des points, et les collègues de la CR font les commentaires et les ajouts qui suivent.

Pour soutenir financièrement la recherche, il est prévu :

- De continuer à financer les groupes de recherche émergents : BIG, Montaigne à table, GER, Les Afriques. 2 500 euros annuels chacun, budget animation. Il s'agira également d'encourager ces groupes, qui sont parmi les vitrines de l'établissement, à déposer des projets.
- D'augmenter la PSE, afin de financer toute la diversité de la recherche en SHS. La PSE sera fléchée sur deux domaines supplémentaires, pour affirmer des priorités politiques :
 - Un AAP SAPS renforcé, si l'on n'obtient pas le PIA
 - Un AAP « Recherche internationale »
- De soutenir la recherche sur projets, et de réfléchir à comment améliorer le nombre de dépôts et la réussite.
 - Rôle accru du pôle « projets et partenariats » pour la formation des Enseignants-Chercheurs au dépôt de différents projets
 - Rôle des unités : peut-être consacrer une part du budget à encourager les groupes internes qui veulent essayer de déposer un projet
 - Ouverture explicite du CRCT au dépôt de projet, sans réserver de support à cet objectif pour autant, contrairement aux choix politiques qu'avait fait l'équipe présidentielle précédente, sous l'impulsion de F. Boutouille. Il y a désormais davantage de CRCT en SHS, un meilleur taux de réussite affiché par l'ANR pour les SHS, et c'est peut-être le moment de tenter un dispositif d'incitation.
- La MSHBx : un dialogue de gestion, en juin, doit permettre de donner à la MSHBx les moyens de sa politique scientifique ambitieuse, en fonction des besoins exprimés et d'un fonctionnement validé par les tutelles.

La question de l'ouverture explicite du CRCT aux « projets de dépôts de projets » donne lieu à une discussion très intéressante. La CR est unanimement favorable à ce principe. N. Labarre demande si l'on dispose d'un bilan des CRCT et modulations accordées précédemment. B. Collignon répond que F. Boutouille n'en a jamais fourni – et que ce n'est pourtant pas faute de l'avoir demandé. N. Jaëck répond de son côté que les informations sont incomplètes et contradictoires (à sa connaissance, seuls deux collègues ayant bénéficié de ces dispositifs très exceptionnels ont déposé finalement leur projet – M. Stambolis, et M. Bourdaa) et qu'elle a donc demandé à V. Biélenda, justement, de faire ce bilan. C. Brun tempère en disant que parfois, les effets de ces CRCT peuvent se faire attendre : S. Demazeux, par exemple, dépose seulement maintenant un projet qui a pu mûrir grâce à l'obtention d'une de ces fortes modulations de service. E. Jean-Courret approuve la mesure, mais soulève la question des Congés pour Projets Pédagogiques (CPP) : il y a moins de tension sur ces appels-là, pourrait-on les ouvrir à cet effet ? N. Jaëck répond que la question a été posée par L. Larré à la CPU, et nous attendons la réponse – pour autant la tension cette année a également beaucoup diminué sur les CRCT, puisque nous avons pu accorder des années entières à 2 collègues et que tous ceux qui en avaient demandé un, l'ont obtenu. E. Suzuki ajoute que les CPP peuvent avoir des effets cumulés : sa collègue de coréen pourra utiliser le manuel qu'elle va créer grâce au CPP pour son HDR. C. Brun fait une proposition : on pourrait envisager d'accorder aussi ces CRCT *après* l'obtention d'un projet, pour mener à bien le projet une fois qu'il a été obtenu – ce serait une mesure très incitative, les EC ayant avant tout besoin de temps. B. Collignon va dans le même sens : c'est effectivement moins pour déposer le projet que l'on a besoin de temps que pour le mener à bien. N. Jaëck estime que c'est une très bonne idée : elle va la proposer à l'équipe politique et en étudier les modalités – a priori, cela lui semble tout indiqué dans le cas de l'obtention d'une ANR, qui, contrairement aux ERC, ne peut pas prévoir le financement d'une modulation de service.

Sur une autre question, B. Collignon propose de renforcer la partie PRSE – et de remonter le plafond pour les projets déposés. N. Jaëck répond que là encore, justement, une réunion avec K.

Abado et V. Biélenda a abouti à l'idée qu'il fallait non seulement changer cette appellation (personne ne comprend trop ce « PRSE ») mais repréciser les contours et le financement de cet appel. On va donc s'en occuper. E. Jean-Courret repose la question des projets qui associent de multiples financeurs, comme son projet CollEx, qu'il remercie au passage la CR d'avoir financé : la PRSE est-ce le bon endroit pour des projets avec des cofinancements, ou bien seuls les projets autonomes sont-ils éligibles ? N. Jaëck répond que, comme la CR d'avril l'a spécifié, les projets éligibles à la PRSE sont ceux qui ne dépendent pas d'autres financeurs. En réponse à une question d'O. Devillers, qui demande s'il ne serait pas possible de faire de la place quelque part pour ces projets, de consacrer une somme à leur financement, N. Jaëck dit que l'on pourrait envisager, à condition d'avoir une liste des bailleurs éligibles, un dispositif semblable à celui mis en place pour la Région. On dépose le projet en s'engageant, et si le projet est retenu, on finance – en fixant une somme maximale de financement, pour l'établissement. Là encore, elle évoquera cette possibilité avec l'équipe.

M.-C. Gonzales et P. Antolin demandent ce que signifie exactement « AAP international », et N. Jaëck répond qu'il s'agira de projets qui contiendront une dimension internationale, qui favoriseront les collaborations internationales, les rencontres, les séminaires, les projets.

A. Beyaert-Geslin dit qu'il serait bien d'informer les jeunes chercheurs sur les lieux où on peut organiser un colloque, ou une rencontre, ou un séminaire, des lieux qui ne sont pas les espaces pédagogiques. Il y en a désormais peu, la Maison de la Recherche, la MSHBx avant les travaux. La [Direction de la Recherche](#) est en train de confectionner un *Vademecum* pour l'organisation de colloques, comme elle l'a fait pour la publication des travaux de recherche.

Enfin, O. Devillers demande si pour l'AAP SAPS, les unités devront contribuer à hauteur de la moitié, comme en général pour la PSE (il propose que l'on demande en l'espèce plutôt des financements de partenaires), et N. Jaëck répond que dans son idée, non : si nous obtenons le PIA, la question ne se posera pas, sinon, elle va essayer d'obtenir une somme assez conséquente pour que justement les équipes ne soient pas trop impactées par cette démarche qui n'est peut-être pas prioritaire pour elles. Pour autant, elle souligne que les équipes doivent exécuter leur budget, et qu'elles sont peut-être trop prudentes dans l'octroi de fonds – de nombreuses équipes terminent l'exercice budgétaire en excédent, et ce n'est pas un bon signal.

Pour soutenir les jeunes chercheurs, nous avons décidé :

- De financer un contrat doctoral supplémentaire sur fonds propres, ce qui devrait porter à 17 le nombre de contrats doctoraux de l'établissement
- De sanctuariser le contrat doctoral handicap
- D'augmenter le financement des missions des doctorants

C. Brun approuve ces mesures et demande simplement quelles actions seront éligibles pour ces missions doctorales. N. Jaëck lui répond que chaque unité, en fonction de sa culture et de ses particularités, pourra choisir de financer ce qu'elle voudra – le matériel informatique, par politique d'établissement, est cependant plutôt acheté par la DSIN.

B. Collignon dit que s'il est établi que le ministère augmente le nombre de nos contrats doctoraux, nous pourrions envisager peut-être de créer plutôt qu'un contrat doctoral complémentaire, un ou deux co-financements de post-doc. Dans le même esprit, si le conseil de l'ED statue sur l'élargissement des doctorants éligibles à une quatrième année de thèse financée par un demi-ATER, on pourrait essayer d'avoir deux demi-ATER supplémentaires. N. Jaëck comprend bien cette demande et souligne à quel point elle serait favorable à cet élargissement (même si elle préfère que cette décision soit d'abord débattue en conseil de l'ED), mais elle dit pourtant qu'il sera difficile d'augmenter le nombre de ces supports, très coûteux.

B. Collignon demande pourquoi la procédure de financement des missions des doctorants décidée par chaque unité doit être validée en CDUR et pas en CR. N. Jaëck et P. Antolin lui

répondent qu'il s'agit d'une forme de validation horizontale, par les directeurs pairs, pour vérifier que ces procédures, dans leur diversité, conviennent toutes, qu'elles représentent des bonnes pratiques validées par la communauté. L'octroi, bien entendu, une fois les principes votés par l'AG de l'unité, comme toutes les décisions qui concernent le budget, revient à la direction de l'unité.

Pour construire la place de la recherche dans la campagne d'emploi :

- Il est important que le profil recherche d'un poste fasse l'objet d'une réflexion concertée dans les unités, et s'inscrive dans une programmation pluriannuelle qui précise les champs que l'équipe souhaite développer (soit qu'il y ait des manques à combler, soit qu'il y ait des pôles de spécialisation/d'excellence à maintenir ou à développer)
- Il est important que le conseil d'UFR qui va statuer sur les postes à demander dispose de cette réflexion, et que la dimension recherche soit explicitement prise en compte dans la nature du poste demandé, par section
- Les considérations qui relèvent de l'encadrement pédagogique restent incontournables, étant donnée la pénurie de postes
- Chaque équipe doit donc rédiger un petit document (1 ou 2 pages) qui explicite ses priorités - ce document, étant donné le calendrier présenté en CDUFRI/CDUR le 10 mai, doit être disponible pour les UFR pour le début du mois de septembre.

La CR s'accorde à dire que ces mesures sont très importantes et vont dans le bon sens. B. Collignon pose cependant la question du rattachement des postes à telle ou telle unité : en cas de double demande de rattachement, il doit y avoir un arbitrage, et elle témoigne que ces arbitrages ont été parfois très arbitraires, contraires à la volonté majoritaire des collègues. Qui décidera donc du labo de rattachement ? N. Jaëck répond qu'effectivement, c'est une question à laquelle elle n'avait pas pensé, et sur laquelle il faut dire quelque chose. Elle répond spontanément qu'à son avis, il s'agit d'évaluer le poids du besoin de chaque équipe – et qu'il lui semble que la CR est sans doute le conseil le plus apte à émettre un avis, en fonction justement des politiques de recherche des différentes unités, du poids du besoin de chacune et des priorités de l'établissement. Il lui semble aussi qu'on ne peut pas décider ici unilatéralement de déprendre les UFR de cette responsabilité, et qu'il faut y réfléchir davantage : en tous cas, le fait de consulter la CR, et peut-être de faire voter le CAC, comme le suggère B. Collignon, est de nature à diminuer l'arbitraire de la décision.

Pour restructurer le paysage de l'édition, il est prévu :

- Le 14 juin, une réunion (comme les deux années précédentes) de tous les éditeurs et partenaires du site, pour préciser les orientations et établir ensemble la feuille de route de l'année.
- D'intégrer le pôle « édition » de la MSHBx aux PUB en tant que « publisher ».
- De nommer une nouvelle direction pour les PUB le 1^{er} septembre 2022 – choix des membres du comité d'audition du 22 juin parmi le CAC, en plus du président, du VP CA et de la VP Recherche, conformément aux statuts des PUB.
- D'accompagner la montée en puissance de la plateforme Un@, au service des presses locales et de la Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la Convention pour la Coordination Territoriale.
- De mener à bien le DSG « Revues ». Création d'une plateforme d'incubation et de partage des bonnes pratiques pour les revues. Recrutement à la DR de Stéphanie Louison pour faire le travail préparatoire, puis à la DSIN en septembre pour mettre en place la plateforme.
- De continuer la politique de l'établissement en faveur de la science ouverte pour les revues ; de favoriser la bibliodiversité pour les ouvrages

- De maintenir la politique de dépôt sur HAL, en favorisant notamment le dépôt de textes intégraux – nous maintiendrons les Halothons, même si le succès de la manifestation a été pour le moins modique...

A. Beyaert-Geslin demande si pour les PUB, il s'agira d'un vrai appel à candidature ou si quelqu'un est pressenti. N. Jaëck lui répond que personne n'est pressenti mais que pour l'heure, deux personnes ont fait état, de manière encore informelle, de leur intérêt – J.-P. Gabilliet et O. Fertat, qui était venu voir N. Jaëck pour lui dire qu'il aimerait une codirection avec N. Labarre (qui semble étonné en séance !). Il s'agit, comme pour l'École Doctorale, d'une nomination présidentielle, et de deux postes-clé de la politique de la recherche à l'université : il est donc exact que l'équipe présidentielle cherchera à nommer quelqu'un qui partagera sa politique en la matière, une politique validée par les instances. O. Devillers se réjouit de cette nouvelle perspective : il souligne le fait que la prolifération des collections, à la MSHA comme aux PUB, est un peu le talon d'Achilles de ces presses, et qu'il sera bien d'y remédier.

Pour développer les partenariats scientifiques et les relations « sciences avec et pour la société », nous avons lancé diverses choses :

Des démarches nationales :

- Réponse du PIA MUSTT avant l'été, et quoiqu'il en soit, les contacts sont pris, certaines actions pourront avoir lieu.
- Le dossier de label SAPS, monté par Valéry Laurand, n'a pas été retenu.

Deux mesures structurelles :

- AAP SAPS de la PSE renforcé : appel ouvert et doté de 9 000 euros en 2021, et cette somme sera sensiblement augmentée si l'on n'obtient pas le PIA
- Vote du calendrier de deux semestres de 14 semaines : formats pédagogiques délocalisés et diversifiés, notamment pour les MASTER

Avec les partenaires :

- Délocalisation des conseils : CDUR de septembre au Musée des Arts Décoratifs et du Design, et visite privée de l'exposition « Nanda Vigo, l'espace intérieur ».
- Invitation des partenaires à nos manifestations scientifiques : le 9 juin prochain, par exemple, aux Assises de la Recherche
- Réunion « de rentrée » pour les L1 au Jean Eustache, avec diffusion d'un film et pot d'accueil, sur leur terrasse.
- Soirée portes ouvertes du Musée d'Aquitaine pour les personnels et les étudiants. Décision prise mais date encore à trouver, à la rentrée.

M.-C. Lipani propose une autre mesure de valorisation de la recherche : la création d'un « Collectif des auteurs UBM » pour le media *The Conversation* (ils sont déjà une trentaine) afin de constituer une communauté et de mieux guider les doctorant.e.s qui souhaitent proposer des articles – sur le modèle de ce qui se fait déjà à l'université de Grenoble Alpes. Il s'agirait également de proposer des formations à la médiatisation de l'expertise scientifique, des ateliers pratiques d'écriture journalistique. N. Jaëck trouve l'idée très bonne, et propose à M.-C. Lipani de venir présenter cette idée aux Assises, et d'y convier le président de *The Conversation*. Comme pour la médiatisation des sciences, cette idée pourrait donner lieu à une formation au sein de l'établissement.

Une cartographie de la recherche, préparée par N. Poitevin et déclinée pour chaque unité.

Deux premiers effets :

- La Métropole a décidé d'octroyer un financement aux étudiants de SHS pour qu'ils puissent aller assister aux colloques, sans y participer

- Une thèse CIFRE financée par la mairie de Bordeaux : la ville se porte candidate pour l'obtention d'un label 100% éducation artistique et culturelle (EAC) afin de promouvoir l'EAC dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Dans ce cadre, elle souhaite pouvoir développer un partenariat avec l'Université afin de coconstruire une méthodologie d'analyse et de suivi prenant appui sur une étude empirique. Elle nous propose soit de conventionner avec un.e doctorant.e via une convention CIFRE, soit de conventionner avec un laboratoire de l'Université. Une réunion le 31 mai prochain entre B. Martre, N. Jaëck, P. Katuszewski, P. Sauvanet est prévue.

B. Collignon trouve très bonne l'initiative de la métropole et dit qu'il faudra faire la publicité du dispositif auprès de nos doctorants. Elle demande si les MASTER seront éligibles, et N. Jaëck lui répond que non. M.-C. Gonzales avait effectivement déjà posé cette question des financements des missions des M2 – les demandes sont très rares, mais elles existent. N. Jaëck dit que les unités peuvent choisir de financer, et rappelle que l'on peut faire appel au Fonds de Soutien pour la Pédagogie (FSP) : P. Antolin et B. Collignon confirment que l'on peut ainsi financer des déplacements de MASTER pour des colloques ou autres manifestations scientifiques dans le cadre de leurs séminaires.

Pour articuler dès la L1 la formation et la recherche :

- Les colloques doivent s'organiser en impliquant le plus souvent possible des étudiants✚
- La rencontre recherche avec les étudiants aura lieu chaque année
- Les interventions mensuelles de N. Jaëck pour Radio Campus, « La Recherche à l'UBM, c'est quoi ? », seront développées par les interventions des directeurs chaque mois.
- Des apéros-recherche, bimensuels, le mardi, 17h30-19h, à partir de septembre seront organisés. Le principe en a été accepté en CDUR le 10 mai.
 - Séance 1 : le 27 sept. Présentation des apéros-recherche : la recherche en SHS
 - Séance 2 : le 11 oct. La recherche en Sciences archéologiques
 - Séance 3 : le 25 oct. La recherche en Sciences de l'information
 - Séance 4 : La recherche en géographie

B. Collignon dit que si l'on demande aux porteurs de colloques d'associer les étudiants de MASTER ou de doctorat à l'organisation, il faudra rendre éligibles les vacations étudiantes pour les dossiers PRSE. N. Jaëck lui confirme que c'est déjà tout à fait le cas.

Pour mieux faire connaître la recherche au sein de l'université, il est prévu :

- De poursuivre les séries de vidéos de valorisation, avec deux nouvelles saisons :
 - ❖ « Les Unités de Recherche, c'est quoi ? »
 - ❖ « Les Master, c'est comment ? »
 - D'afficher les photos des DU à la Maison de la Recherche
 - D'impliquer le MASTER « Médiation des Sciences » de B. Urbas pour faire des vidéos de valorisation sur les groupes de travail émergents et transversaux, en collaboration avec le service audiovisuel.
 - Le service audiovisuel a été complètement affecté à la promotion de la recherche, pour la captation vidéo des colloques, la mise en ligne sur divers canaux et toutes les activités que nous a présentées R. Delerue.
- 4. Soutien à l'Ukraine**

N. Jaëck commence par dire que des décisions ont été prises en soutien à l'Ukraine. L'équipe présidentielle a décidé d'activer le programme PAUSE.

Pour mémoire, UBM participe déjà à PAUSE pour le Co-financement (60% PAUSE - 40% UBM) d'un doctorant afghan, obtenu à l'automne dernier ; il travaille à Passages, finit actuellement sa bourse Campus France et commencera sa bourse PAUSE le 1^{er} mai.

Ensuite, tout récemment et en réponse aux universitaires touchés par les conséquences de la guerre en Ukraine, trois demandes ont été portées par UBM.

Un dossier pour une collègue ukrainienne angliciste a été déposé (tuteur J.-R. Lapaire) pour 3 mois, financé 100% par PAUSE dans le cadre de l'appel spécial Ukraine (celui-ci est ouvert pour le moment, sans date limite). Cette bourse a comme but de permettre aux chercheurs ukrainiens de s'installer en France et préparer une demande dans le cadre des appels réguliers.

Un dossier pour une collègue russe médiéviste a été déposé dans le cadre de l'appel régulier, qui est ouvert à des candidats de toutes nationalités, par l'Université Clermont Auvergne. L'UBM se proposait de contribuer à hauteur de 10 000 euros (7 000 euros du budget central et 3 000 euros des crédits IUF de Danièle James-Raoul). La candidature de Ludmila Evdokinova a été refusée, parce que la candidate a plus de 65 ans.

Un deuxième dossier pour un collègue russe géographe a également été déposé dans le cadre de l'appel régulier. Celui-ci sera co-financé 60% PAUSE et 40% par les Universités d'accueil (répartition de ce 40% : 50% UBM et 50% UB pour les 6 premiers mois, puis 100% UBM pour les 4 mois suivants). Cette candidature a été acceptée, il s'agit de Dimitri Oparyn.

A. Beyaert-Geslin demande si ces programmes ne sont ouverts qu'aux Ukrainiens et N. Jaëck répond qu'ils sont ouverts à tous les gens qui ont dû fuir l'Ukraine, ou la Russie, pour des raisons liées à la guerre en Ukraine.

La CR plénière se termine, et on se retrouve en formation restreinte.

1. Demande d'Éméritat : Marie-Bernadette Dufourcet, ARTES

Le dossier de M.-B. Dufourcet, professeure de musique et membre d'ARTES, est très clairement présenté, et correspond en tous points aux critères de notre CR pour l'octroi d'un premier éméritat. Notre collègue dirige encore 5 thèses, et notre établissement a absolument besoin de ses compétences en la matière ; par ailleurs, elle est impliquée dans plusieurs projets de recherche internationaux, dont un, aux archives départementales de Bayonne et de Pau sur la reine douairière d'Espagne Marianne de Neubourg, en collaboration avec une collègue de l'Académie Royale de Madrid. Conformément à l'avis très favorable de P. Sauvanet, directeur d'Artes, N. Jaëck propose donc que l'on accorde à M.-B. Dufourcet un premier éméritat pour 4 ans, ce que la CR vote à l'unanimité.

N. Jaëck remercie les membres de la CR pour leur présence et leur travail, et la séance se termine à 16h45.

Fait à Pessac, le 14/05/22
La Vice-Présidente Recherche
Nathalie Jaëck



